

2020-0716
2021-04-26

Assainisseur de surface prêt-à-utiliser

SOLUTION

PRINCIPES ACTIFS :

Chlorure d'octyldécyl diméthylammonium	0,0060 %
Chlorure de dioctyl diméthylammonium	0,0024 %
Chlorure de didécyl diméthylammonium.....	0,0036 %
Chlorure d'alkyl (benzyl) diméthylammonium (40 % C ₁₂ , 50 % C ₁₄ , 10 % C ₁₆).....	0,0080 %

COMMERCIAL

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE

ATTENTION

IRRITANT POUR LES YEUX

N^o D'HOMOL. 33886 LOI P.A.

CONTENU NET:

DISTRIBUÉ EXCLUSIVEMENT PAR GORDON FOOD SERVICE® :
GFS CANADA COMPANY INC®,
2999 JAMES SNOW PARKWAY NORTH
MILTON, ON L9T 5G4 / GFS.CA / 0819
TÉLÉPHONE 1-800-268-0159
TELEPHONE D'URGENCE:
1-866-923-4913

ASSAINISSEUR DE SURFACE PRÊT-À-UTILISER est composé de biocides à base de composés d'ammonium quaternaire dont l'utilisation est destinée aux besoins quotidiens d'entretien. Il fournit une action désinfectante efficace pour les surfaces ayant un contact avec les aliments ainsi que pour les surfaces n'ayant pas un contact avec les aliments, pourvu que les surfaces seront préalablement nettoyées.

MODE D'EMPLOI :

Assainissement des surfaces dures non poreuses n'ayant pas un contact avec les aliments

Pour utiliser sur les surfaces dures, non poreuses et lavables: planchers et murs, comptoirs de cuisine, douches, baignoires et tuiles vernissées, baignoires à remous, installations de la salle de bain, comptoirs, les dessus de cuisinières, éviers, appareils électroménagers, réfrigérateurs, cabinets, chaises hautes d'enfant, poubelles, équipement pour l'entreposage frigorifique et l'étalage, tables, tables de pique-nique, meubles de jardin, chaises, bureaux, téléphones, poignées de porte, tapis conducteurs. Pré-nettoyer et rincer les surfaces avant l'assainissement. Appliquer l'assainisseur avec un chiffon, un balai laveur, une éponge, un essuie-tout ou un vaporisateur. Frotter les surfaces avec une brosse, une éponge, un essuie-tout ou un chiffon. Les surfaces traitées doivent rester humides pendant 60 secondes (une minute). Laisser sécher à l'air. Pour l'application avec vaporisateur qui produit grosses gouttellettes. Pulvériser à une distance de 15 à 20 cm. de la surface à désinfecter. Peut être utilisé sur les cuvettes de toilette et les urinoirs. Vider la cuvette de toilette ou l'urinoir et appliquer l'assainisseur sur les surfaces en incluant les bords de la cuvette, en utilisant un chiffon, une éponge, un essuie-tout ou un pulvérisateur. Les surfaces traitées doivent rester humides pendant 60 secondes (une minute).

Assainissement des surfaces dures non poreuses ayant un contact avec les aliments

Utiliser pour assainir et nettoyer l'équipement et les ustensiles dans les établissements de transformation alimentaire, l'industrie laitière, les bars, les restaurants, les cuisines institutionnelles, les abattoirs et les usines de traitement des viandes et des volailles. Pour l'assainissement général des surfaces ayant un contact avec les aliments, il faut éliminer préalablement les salissures grosses d'aliments et la saleté, par pré-lavage, par pré-grattage, par pré-rinçage ou, si nécessaire, par pré-trempage. Laver ou nettoyer à fond l'équipement ou les ustensiles de cuisine à l'aide d'un bon détergent ou un nettoyant compatible et rincer ensuite les mêmes avec de l'eau potable, avant d'appliquer l'assainisseur. Appliquer l'assainisseur aux surfaces dures non poreuses pré nettoyées en utilisant un chiffon, un balai éponge ou un pulvérisateur ou par immersion. Les surfaces traitées doivent rester humides pendant 60 secondes (une minute). Laisser égoutter et sécher à l'air l'équipement ou les ustensiles avant de les réutiliser.

Établissements de restauration:

1. Frotter et pré-laver les ustensiles et les verres.
2. Laver à l'aide d'un bon détergent ou un nettoyant compatible.
3. Rincer les ustensiles et les verres avec de l'eau potable.
4. Immerger tous les ustensiles pendant au moins deux minutes ou prolonger le temps de contact si ordonné par les règlements de l'autorité sanitaire.

5. Placer les ustensiles traités sur un égouttoir ou sur une grille pour les sécher à l'air avant de les réutiliser.

PRÉCAUTIONS :

Provoque une irritation des yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter tout contact avec les aliments. Laver à fond à l'eau savonneuse après l'usage. Porter des lunettes de protection ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues et des chaussures et des chaussettes pour manipuler ce concentré.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Des dommages possibles aux muqueuses peuvent contre-indiquer un lavage gastrique.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.